

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
192<sup>e</sup> année  
15 décembre 2016  
n° 43 / 7712<sup>e</sup>  
pages 2513 à 2560

## POINTS DE VUE / Légitime défense des policiers

Pour une légitime défense  
spécifique aux membres des forces de l'ordre

> Jean Pradel

2525

Légitime réforme ?

> Olivier Décima

2527

## ÉDITORIAL

2513 Pitié pour les vieux, *Philippe Malinvaud*

## ACTUALITÉS

- 2516 Plan de cession (bien grevé d'une sûreté): échéances à la charge du cessionnaire
- 2517 Nouveau droit des contrats (fiabilité des copies): publication du décret d'application
- 2518 Mariage étranger: date d'opposabilité de la qualité de conjoint au tiers bailleur
- 2518 Enlèvement international: office du juge et fixation de la résidence habituelle
- 2519 Trafic de stupéfiants: validité de la confiscation d'un bien immobilier
- 2520 Loi « transparence et lutte contre la corruption »: validation partielle et publication
- 2522 Convention de rupture (validité): charge de la preuve du défaut d'entretien

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 2529 **Chronique:** Les remèdes à la souffrance du chef d'entreprise en difficulté, *Véronique Martineau-Bourgninaud*
- 2535 **Panorama:** Droit de la preuve, *Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès*
- 2545 **Notes:** La transaction pénale et les progrès du Conseil constitutionnel, *note sous Cons. const., 23 sept. 2016, Jean-Baptiste Perrier*
- 2549 Le refus de transcription d'un acte relatant le mariage bigamique d'un Français à l'étranger, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 19 oct. 2016, David Sindres*
- 2554 Article L. 650-1 du code de commerce et compétence juridictionnelle: un précieux, mais partiel, éclairage de la Cour de cassation, *note sous Com. 12 juill. 2016, David Robine*

## ENTRETIEN

- 2560 Sylvain Bollée - Les dispositions de la loi Sapin 2 relatives à l'immunité d'exécution

DALLOZ

# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

**CONSEIL SCIENTIFIQUE**  
Alain BÉNABENT, Pascale DEUMIER,  
Philippe MERLE et Charles VALLÉE

**DIRECTRICE SCIENTIFIQUE**  
Bénédictine FAUVARQUE-COSSON

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)

Thomas COUSTET (5356)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires: Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET

Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)

Katy PERCHEREAU (5366)

Florine TEYSSIER (5363)

Directeur artistique: Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique: Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture: Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements: Yvette NAY, Directrice

80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax: 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Ginette N'KOUA, Responsable

Tél.: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 540 € HT (551,34 € TTC)

Étranger: 606 € HT

Prix au numéro: 24 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1017 T 82206

JOUVE, 733 rue St Léonard BP 3

53101 Mayenne Cedex

Dépôt légal - Décembre 2016

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Société des Éditions Lefebvre Sarrut

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Philippe Malinvaud

2513

Pitié pour les vieux



## ACTUALITÉS

2516

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consummation

Clauses abusives (prêt): protection du prêteur en cas de clause de réserve de propriété, *Cass.*, avis, 28 nov. 2016

#### Entreprise en difficulté

Plan de cession (bien grevé d'une sûreté): échéances à la charge du cessionnaire, *Com.* 29 nov. 2016

2517

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Nouveau droit des contrats (fiabilité des copies): publication du décret d'application

Responsabilité contractuelle (sécurité): obligation de moyens d'une association culturelle, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 30 nov. 2016

Responsabilité contractuelle (sécurité): obligation de résultat de l'organisateur de saut, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 30 nov. 2016

#### Famille-Personne-Succession

Mariage étranger: date d'opposabilité de la qualité de conjoint au tiers bailleur, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 7 déc. 2016

Enlèvement international: office du juge et fixation de la résidence habituelle, *Civ. 1<sup>re</sup>*, 7 déc. 2016

2519

### DROIT IMMOBILIER

#### Copropropriété

Résidences-services (statut): portée de l'incompatibilité avec un service paramédical, *Civ. 3<sup>e</sup>*, 1<sup>er</sup> déc. 2016

2519

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Trafic de stupéfiants: validité de la confiscation d'un bien immobilier, *Crim.* 7 déc. 2016

Enfance délinquante (emprisonnement): inconstitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 9 déc. 2016

Loi « transparence et lutte contre la corruption »: validation partielle et publication

#### Procédure pénale

Enquête (convocation): validité de la délivrance d'un ordre de comparaitre, *Crim.* 29 nov. 2016

Transfert: application de la peine maximale de l'État de condamnation, *Crim.* 30 nov. 2016

Mandat d'arrêt européen (incarcération): constitutionnalité du régime, *Cons. const.*, 9 déc. 2016

Constitution de partie civile (recol d'un bien): recevabilité des héritiers du propriétaire, *Crim.* 29 nov. 2016

2522

### DROIT PUBLIC

#### Fiscalité

Rappel des donations: constitutionnalité sous réserve du régime, *Cons. const.*, 9 déc. 2016

2522

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Convention de rupture (validité): charge de la preuve du défaut d'entretien, *Soc.* 1<sup>er</sup> déc. 2016

CDD à temps partiel (mi-temps thérapeutique): portée du retour du salarié, *Soc.* 23 nov. 2016

Journaliste professionnel: caractérisation de l'indépendance éditoriale, *Soc.* 1<sup>er</sup> déc. 2016

2523

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Appel (renvoi après cassation): saisine au moyen d'une déclaration par voie électronique, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 1<sup>er</sup> déc. 2016

Mesures d'instruction *in futurum* (huissier): impossibilité d'exécuter sa mission, *Civ. 2<sup>e</sup>*, 30 nov. 2016

## POINTS DE VUE

- 2525 Pour une légitime défense spécifique aux membres des forces de l'ordre  
par Jean Pradel
- 2527 Légitime réforme?  
par Olivier Décima



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

- 2529 Les remèdes à la souffrance du chef d'entreprise en difficulté  
par Véronique Martineau-Bourcinaud

### PANORAMA

- 2535 Droit de la preuve  
juin 2015 - juin 2016  
par Jean-Daniel Bretzner et Augustin Aynès

### NOTES

- 2545 La transaction pénale et les progrès du Conseil constitutionnel, note sous Cons. const., 23 sept. 2016  
par Jean-Baptiste Perrier
- 2549 Le refus de transcription d'un acte relatant le mariage bigamique d'un Français à l'étranger,  
note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 19 oct. 2016  
par David Sindès
- 2554 Article L. 650-1 du code de commerce et compétence juridictionnelle: un précieux, mais partiel, éclairage de la Cour de cassation, note sous Com. 12 juill. 2016  
par David Robine



## ENTRETIEN

- 2560 Sylvain Bollée - Les dispositions de la loi Sapin 2 relatives à l'immunité d'exécution

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes:

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page);
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises);
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).

**Le prochain numéro du Recueil paraîtra le 29 décembre 2016**



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**